

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE  
LE 3 DÉCEMBRE 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
ALAIN-PAGÉ**

**SONT PRÉSENTS :** M. le maire André Hénault  
M<sup>me</sup> la conseillère Louise Savignac  
MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu, Claude  
Bélanger, Robert Bibeau, Robert Groulx et Guy  
Rondeau

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence  
de M. le maire André Hénault.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** M. François Thériault, directeur général  
et secrétaire-trésorier  
M<sup>me</sup> Michèle Desfossés, secrétaire

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

2007-12-4636

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 19 novembre 2007

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 SECRÉTARIAT**

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Remboursement de taxes

4.3 CAUCA – Offre de service – Centre de réponse 9-1-1

4.4 Service 9-1-1 – Sommes perçues par la FQM – Versement  
à la centrale CAUCA

4.5 Centre de formation – Service de la prévention des  
incendies – Tarification 2008 et autorisation pour signature

4.6 Règlement 971-2007 – Emprunt – Achat deux  
autopompes avec équipements – Service de la prévention  
des incendies – Adoption

4.7 Soumission de Rembourrage Perreault inc. – Recouvrement  
de fauteuils – Salle du caucus

4.8 Offre de service de Imagine Design – Conception et montage  
Revue Les 4 saisons municipales – Octroi du contrat

- 4.9 Offre de service de Imprimerie Litho Pro – Impression de la revue Les 4 saisons municipales – Octroi du contrat
- 4.10 Soumissions ameublement – Salle du caucus – Octroi du contrat
- 4.11 Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2008 – Spectacle pour enfants et adultes – Octroi du contrat
- 4.12 Règlement 972-2007 – Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion
- 4.13 Règlement 973-2007 – Taux de taxes, compensation, intérêts et modalités de paiement – Exercice 2008 – Avis de motion
- 4.14 Remboursement de frais de cours – Demande de M<sup>me</sup> Francine Forest
- 4.15 Embauche de pompiers à temps partiel
- 4.16 Ferland et Bélair – Honoraires professionnels – Opinions diverses
- 4.17 Éthier avocats inc. – Honoraires professionnels – Récupération de taxes
- 4.18 La Mutuelle des municipalités du Québec – Renouvellement police d'assurance municipale
- 4.19 Décorations de Noël – Mandat à M<sup>me</sup> Joëlle Bossé – Achat de matériel
- 4.20 Logiciels Sport-Plus inc. – Proposition d'affaires – Logiciel informatique – Service des loisirs

## **5.0 SERVICES TECHNIQUES**

- 5.1 Règlement 970-2007 – Modification au règlement de lotissement 520-1989 – Afin d'augmenter la largeur et la superficie des terrains de coin pour l'habitation uni, bi et trifamiliale isolée – Adoption
- 5.2 Procès-verbal de la commission de voirie du 21 novembre 2007
- 5.3 Réserve foncière – Mandat à un évaluateur
- 5.4 Règlement 966-2007 – Travaux de réaménagement centre Alain-Pagé – Certificat de paiement n° 2 – Les Entreprises Christian Arbour inc.
- 5.5 Demande de dérogation mineure – 40, rue Osias-Lapierre Approbation
- 5.6 Règlements 935-2006 et 922-2005 – Infrastructures boul. L'Assomption – Honoraires professionnels – Firme d'ingénieurs Teknika HBA – Les Services de gestion SGT
- 5.7 Règlement 965-2007 – Travaux d'infrastructures rue Louis-Vadeboncoeur – Certificat de paiement n° 3 Terrassement BLR inc. – Honoraires professionnels à la firme d'ingénieurs Le Groupe Forces S.E.N.C.

## **6.0 REQUÊTES**

- 6.1 Guignolée 2007 – Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette – Demande d'aide financière
- 6.2 Fondation Mémoire du coeur – Demande d'aide financière
- 6.3 Radio Nord-Joli inc. – Offre de publicité – Vœux de Noël
- 6.4 École secondaire Barthélémy-Joliette – Demande d'aide financière
- 6.5 L'Agence des Grands Frères et Grandes Sœurs de Lanaudière – Demande d'aide financière – Fête de Noël
- 6.6 Unité Point de Départ inc. – Demande d'appui financier Fête de Noël
- 6.7 Salon Habitation de Lanaudière – Participation municipale
- 6.8 S.N.Q. – Fête régionale 2008 – Demande de candidature

## **7.0 INFORMATION**

- 7.1 Rapport des permis de construction – Novembre 2007
- 7.2 CARA – Rapport annuel 2006-2007
- 7.3 Régie intermunicipale de police de la région de Joliette Procès-verbal rencontre du 10 octobre 2007

## **8.0 AUTRES SUJETS**

- 8.1 Liste des mutations
- 8.2 Offre du groupe Imagi Communication – Achat de publicité Panobus

**ADOPTÉE**

2007-12-4637

### **PROCÈS-VERBAL**

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal suivant soit et est adopté comme il a été rédigé;

- séance ordinaire du 19 novembre 2007.

**ADOPTÉE**

2007-12-4638

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** les registres des chèques des fournisseurs du 20 novembre au 3 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n<sup>os</sup> 16 947 à 16 985, du 20 novembre au 3 décembre 2007, pour un montant de 248 759,71 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

**ADOPTÉE**

2007-12-4639

**REMBOURSEMENT DE TAXES**

**ATTENDU** les rapports du directeur général adjoint, datés des 29 et 30 novembre 2007, concernant le remboursement de taxes foncières;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au remboursement des taxes foncières pour un total de 2 316,60 \$, suivant les listes produites par le directeur général adjoint les 29 et 30 novembre 2007.

**ADOPTÉE**

2007-12-4640

**CAUCA – OFFRE DE SERVICE – CENTRE DE RÉPONSE 9-1-1**

**ATTENDU** l'offre de service présentée par la centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), le mercredi 21 novembre 2007, concernant le service 9-1-1;

**ATTENDU** que le corps de police de la région de Joliette cessera ses opérations le lundi 31 mars 2008 à 0 h;

**ATTENDU** qu'une convention de cession et de perception des créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 est intervenue entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, Bell Canada et la Fédération Québécoise des Municipalités;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent le contrat à intervenir avec la centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), concernant la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1;

**QUE** l'on avise la FQM ainsi que Bell Canada - Groupe Service Client 9-1-1 que suite à la cessation des opérations du corps de police de la région de Joliette, prenant fin le 31 mars 2008 à 0 h, la municipalité de Saint-Charles-Borromée se dirigera vers la centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour effectuer le service centralisé d'appels d'urgence pour la zone de desserte 9-1-1;

**QUE** le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée tous les documents donnant effet aux présentes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Hélène Giguère de la FQM, à M<sup>me</sup> Marie-Christine Carrier de Bell Canada - Groupe Service Client 9-1-1 et à M. Louis Lacroix, coordonnateur à la centrale CAUCA.

**ADOPTÉE**

2007-12-4641

**SERVICE 9-1-1 – SOMMES PERÇUES PAR LA FQM  
VERSEMENT À LA CENTRALE CAUCA**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a conclu un contrat avec CAUCA dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la Municipalité;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois, par ligne téléphonique, à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité, pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a signé une ou des conventions avec la ou les entreprises de services locaux concurrentiels (ESLC) et la Fédération Québécoise des Municipalités sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU** que l'ESLC ou les ESLC perçoivent pour et au nom de la municipalité le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à la FQM;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a conclu une convention avec la FQM sur la gestion des montants reçus par la FQM de l'ESLC ou des ESLC;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité donnent le mandat à la FQM de remettre directement à CAUCA les montants versés par l'ESLC qu'elle remet normalement à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette, et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la Municipalité assume par contrat avec le centre de réponse. La FQM remettra ensuite à la Municipalité un état de compte des montants versés au centre de réponse à chaque mois;

**QUE** la présente résolution prenne effet en date du 1<sup>er</sup> avril 2008;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Hélène Giguère de la FQM et à M. Louis Lacroix, coordonnateur de la centrale CAUCA.

**ADOPTÉE**

2007-12-4642

**CENTRE DE FORMATION – SERVICE DE LA PRÉVENTION  
DES INCENDIES – TARIFICATION 2008 ET AUTORISATION  
POUR SIGNATURE**

**ATTENDU** le rapport SI-07-23 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 26 novembre 2007, concernant la tarification pour les cours de formation;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent la tarification 2008 du Centre de formation du Service de la prévention des incendies, telle que préparée par le directeur en date du 27 novembre 2007;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur du Service de la prévention des incendies à signer les documents requis pour les demandes de formation offertes à Saint-Charles-Borromée;

**QUE** les ententes relatives à la formation donnée à l'extérieur de la municipalité de Saint-Charles-Borromée soient soumises aux membres du conseil pour approbation;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

**ADOPTÉE**

2007-12-4643

**RÈGLEMENT 971-2007 – EMPRUNT – ACHAT DEUX  
AUTO-POMPES AVEC ÉQUIPEMENTS – SERVICE DE LA  
PRÉVENTION DES INCENDIES – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Groulx lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2007;

**ATTENDU** que le présent règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lorsque l'avis de motion a été donné, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que M. le maire André Hénault a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le règlement 971-2007 décrétant l'achat d'une autopompe avec équipements pour un montant de six cent cinquante mille dollars (650 000 \$) ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars (650 000 \$) soit et est adopté comme il a été rédigé;

Le texte du règlement 971-2007 se retrouve dans le livre des règlements.

**ADOPTÉE**

2007-12-4644

**SOUMISSION DE REMBOURRAGE PERREAU INC.  
RECOUVREMENT DE FAUTEUILS – SALLE DU CAUCUS**

**ATTENDU** la soumission présentée par Rembourrage Perreault inc., le 22 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire recouvrir les chaises de la salle du caucus et à cet effet, retiennent la soumission présentée par Rembourrage Perreault inc. au montant de 1 504,14 \$;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4645

**OFFRE DE SERVICE DE IMAGINE DESIGN – CONCEPTION  
ET MONTAGE – REVUE LES 4 SAISONS MUNICIPALES  
OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** l'offre de Imagine Design du 23 novembre 2007, concernant la conception et le montage de la revue Les 4 saisons municipales;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue au budget et que des crédits sont disponibles;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Louise Savignac  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité retiennent les services de Imagine Design tels que détaillés dans l'offre datée du 23 novembre 2007 au prix de 1 152 \$ par numéro, taxes en sus, en vue de la conception et du montage de la revue Les 4 saisons municipales, pour l'année 2008;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Sylvain Lafrenière de Imagine Design et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4646

**OFFRE DE SERVICE DE IMPRIMERIE LITHO PRO  
IMPRESSION DE LA REVUE LES 4 SAISONS MUNICIPALES  
OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** l'offre présentée par Imprimerie Litho Pro, le 15 novembre 2007, concernant l'impression de la revue Les 4 saisons municipales;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue au budget et que des crédits sont disponibles;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre de Imprimerie Litho Pro telle que détaillée dans l'estimation datée du 15 novembre 2007, au prix de 4 850 \$ pour 6 200 copies, taxes en sus, en vue de l'impression de la revue Les 4 saisons municipales pour l'année 2008;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Stéphane Beaudoin de Imprimerie Litho Pro.

**ADOPTÉE**

2007-12-4647

**SOUSSIONS AMEUBLEMENT – SALLE DU CAUCUS – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU le prix soumis par Ébénisterie Visitation;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire fabriquer un meuble pour la salle du caucus et à cet effet, retiennent la soumission d'Ébénisterie Visitation, au montant de 2 603,69 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4648

**FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE 2008 – SPECTACLE POUR ENFANTS ET ADULTES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent les contrats ci-après en vue de la tenue des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste 2008 :

- Groupe Sainte-Cécile 2 850 \$ taxes incluses
- Groupe Les Clowns de Carrousel 5 697,50 \$ taxes incluses

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**RÈGLEMENT 972-2007 – RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES – AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Robert Bibeau donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

Avis de motion

**RÈGLEMENT 973-2007 – TAUX DE TAXES, COMPENSATION,  
INTÉRÊTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT – EXERCICE 2008  
AVIS DE MOTION**

M. le conseiller Claude Bélanger donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil un règlement pour déterminer les taux de taxes, compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2008.

2007-12-4649

**REMBOURSEMENT DE FRAIS DE COURS – DEMANDE DE  
M<sup>ME</sup> FRANCINE FOREST**

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil autorisent le remboursement de 50 % des frais du cours d'anglais suivi par M<sup>me</sup> Francine Forest, au montant de 75 \$;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4650

**EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU** le rapport SI-07-24 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 27 novembre 2007, concernant l'embauche de nouveaux pompiers;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité embauchent MM. Carl F. Bélanger, Alex Larocque, Hugo Drainville, Simon Thibodeau, Thierry Godfrind, Steve Belouin, Sébastien Côté, Mathieu Perreault et Steve Guilbault à titre de pompiers à temps partiel et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**QUE** les candidats ci-dessus soient autorisés à débiter leur formation de pompier en décembre 2007;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4651

**FERLAND ET BÉLAIR – HONORAIRES PROFESSIONNELS  
OPINIONS DIVERSES**

**ATTENDU** la note d'honoraires présentée par la firme d'avocats Ferland et Bélaïr, le 27 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Louise Savignac  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à Ferland et Bélair la somme de 1 223,54 \$, à titre d'honoraires professionnels, selon la facture n° 13526;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4652

**ÉTHIER AVOCATS INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS  
RÉCUPÉRATION DE TAXES**

**ATTENDU** la note d'honoraires professionnels présentée par la firme Éthier avocats inc., le 26 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à la firme d'avocats Éthier avocats inc. la somme de 13 722,68 \$, à titre d'honoraires professionnels pour le dossier de récupération des taxes provinciales et fédérales, selon la facture n° 58;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4653

**LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE**

**ATTENDU** le certificat de renouvellement de notre police d'assurance municipale émis en date du 22 novembre 2007 par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil acceptent le certificat de renouvellement de notre police d'assurance municipale avec la MMQ, n°MMQP-03-061035, pour l'année 2008, émis en date du 21 décembre 2007;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les primes suivantes :

Assurance automobile	24 797 \$
Taxes 5 %	1 240 \$
Assurance des biens	27 366 \$
Responsabilité civile générale	44 395 \$

Erreurs et omissions	8 361 \$
Vol et détournement	635 \$
Assurance des entreprises	3 376 \$
Assurance responsabilité civile excédentaire	5 160 \$
Pompiers volontaires et tous les premiers répondants	1 045 \$
Cadres et dirigeants	466 \$
Bénévoles	250 \$
Taxes 9 %	8 195 \$
<b>Total</b>	<b>125 286 \$</b>

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Linda Daoust, directrice générale et chef de l'exploitation de la Mutuelle des municipalités du Québec et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4654

**DÉCORATIONS DE NOËL – MANDAT À M<sup>ME</sup> JOËLLE BOSSÉ**  
**ACHAT DE MATÉRIEL**

**ATTENDU** l'offre de M<sup>me</sup> Joëlle Bossé, datée du 27 novembre 2007, concernant la fourniture et l'installation de décorations de Noël pour l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Guy Rondeau**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité retiennent la proposition de M<sup>me</sup> Joëlle Bossé, en vue de la fourniture et l'installation des décorations de Noël en face de l'hôtel de ville, le tout pour une dépense d'environ 15 000 \$;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4655

**LOGICIELS SPORT-PLUS INC. – PROPOSITION D'AFFAIRES**  
**LOGICIEL INFORMATIQUE – SERVICE DES LOISIRS**

**ATTENDU** la proposition d'affaires présentée le 21 septembre 2007, par M. Robert Martin de Logiciels Sport-Plus inc., concernant l'acquisition d'un logiciel en ligne;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue dans les prévisions budgétaires 2008;

**Sur la proposition de Louise Savignac**  
**Appuyée par Claude Bélanger**  
**Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent l'achat d'un logiciel en ligne pour la gestion des activités du Service des loisirs et à cet effet, retiennent l'offre de Logiciels Sport-Plus inc. au montant de :

- 8 000 \$ *taxes en sus* pour le logiciel
- 100\$/heure *taxes en sus* pour la formation

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Robert Martin de Logiciels Sport-Plus inc., à M<sup>me</sup> France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4656

**RÈGLEMENT 970-2007 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 520-1989 – AFIN D'AUGMENTER LA LARGEUR ET LA SUPERFICIE DES TERRAINS DE COIN POUR L'HABITATION UNI, BI ET TRIFAMILIALE ISOLÉE – ADOPTION**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Robert Bibeau lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2007;

**ATTENDU** que le présent règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lorsque l'avis de motion a été donné, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que le maire, M. André Hénault, a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil adoptent le règlement 970-2007 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'augmenter la largeur et la superficie minimum des terrains de coin pour l'habitation uni, bi et trifamiliale isolée;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette;

Le texte du règlement 970-2007 se retrouve dans le livre des règlements.

**ADOPTÉE**

2007-12-4657

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE VOIRIE DU 21 NOVEMBRE 2007**

**ATTENDU** le procès-verbal de la réunion de la commission de voirie tenue le 21 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent le procès-verbal de la réunion de la commission de voirie tenue le 21 novembre 2007;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à :

1. accorder le contrat de surveillance de nos systèmes d'alarme pour l'année 2008 à Alarme Beaudry, pour une dépense de 2 706 \$, plus les taxes applicables;
2. accorder le contrat de nettoyage du réseau d'égout sanitaire pour l'année 2008 à G.S.M.B. Haute-Pression inc., pour un montant de 1 970 \$/jour, taxes en sus, calculé selon les coûts unitaires suivants :
  - camion pompage 95 \$/h
  - camion pression 95 \$/h
  - coût d'enfouissement 250 \$/voyage
  - aide opérateur 25 \$/hplus les taxes applicables
3. accorder le contrat de déchiquetage et ramassage de branches, abattage, émondage et essouchement d'arbres pour l'année 2008 à Élagage D. Zab pour un montant de 33 956,65 \$, taxes en sus, et selon les coûts unitaires suivants :
  - 95 \$ l'heure pour le déchiquetage et ramassage de branches
  - 99,99 \$ l'heure pour l'abattage et l'émondage
  - 75 \$ l'heure pour l'essouchementplus les taxes applicables
4. accorder le contrat de réfection de trottoirs et bordures en béton de ciment pour l'année 2008 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Trottoir Joliette inc., pour un montant de 31 136,84 \$, taxes en sus, et selon les coûts unitaires suivants :
  - réfection de trottoir : 185 \$/mètre linéaire
  - réfection de bordure : 105 \$/mètre linéaireplus les taxes applicables
5. accorder le contrat de fourniture de carburant diesel et d'essence pour l'année 2008 à Dépanneur Rapido, avec un escompte de 5 % plus ½ % additionnel pour chaque mois excédant 8 000 \$ d'achat de carburant sur l'ensemble de la consommation de carburant, pour les véhicules de la Municipalité;
6. accorder le contrat d'entretien des génératrices pour l'année 2008 à Cummins Est du Canada SEC, pour un montant de 3 412,59 \$, plus les taxes applicables;
7. accorder le contrat de déneigement des chemins du domaine Poltava pour la saison 2007-2008 à M. Maurice Thouin, pour un montant de 7 500 \$, taxes en sus;
8. accorder le contrat d'entretien préventif de l'ascenseur du centre Alain-Pagé à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'année 2008, au tarif de 95 \$ par visite, pour une dépense d'environ 1 300 \$;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent les travaux de colmatage des fissures sur le mur de béton des filtres à la centrale d'eau potable et à cet effet, accordent le contrat à M. Michel Beaupied et fils inc., pour un montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4658

**RÉSERVE FONCIÈRE – MANDAT À UN ÉVALUATEUR**

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent acquérir des immeubles à des fins de réserve foncière;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité mandatent la firme du bureau d'évaluation Michel Venne, évaluateurs-conseils, pour établir la valeur marchande des parties des lots 290 et 289, appartenant à la succession Roger Rivest et la partie du lot 276, appartenant à MM. Yvon et Rolland Pelletier;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Michel Venne, évaluateur et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4659

**RÈGLEMENT 966-2007 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT  
CENTRE ALAIN-PAGÉ – CERTIFICAT DE PAIEMENT N<sup>O</sup> 2  
LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC.**

**ATTENDU** le certificat de paiement n<sup>o</sup> 2 émis par M. Michel Arcand, architecte, le 19 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 966-2007 et dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 77 448,74 \$ aux Entreprises Christian Arbour inc., pour les travaux de réaménagement au centre Alain-Pagé;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4660

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 40, RUE OSIAS-LAPIERRE – APPROBATION**

**ATTENDU** le rapport DG-07-21 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 3 décembre 2007, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Robert Bibeau  
Appuyée par Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure présentée par M. Luc Valois, concernant la réduction de 2 mètres de la marge de recul arrière prescrite de 6 mètres pour le bâtiment situé au 40, rue Osias-Lapierre;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Luc Valois et à M<sup>me</sup> Johanne Bourdon, inspectrice des bâtiments.

**ADOPTÉE**

2007-12-4661

**RÈGLEMENTS 935-2006 ET 922-2005 – INFRASTRUCTURES  
BOUL. L'ASSOMPTION – HONORAIRES PROFESSIONNELS  
FIRME D'INGÉNIEURS TEKNIKA HBA – LES SERVICES DE  
GESTION SGT**

**ATTENDU** les notes d'honoraires professionnels présentées par la firme Teknika HBA inc., datées du 18 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans les règlements 935-2006 et 922-2005;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les factures ci-après à Teknika HBA inc., à titre d'honoraires professionnels :

- facture CP1660                      2 811,89 \$
- facture CP1661                      1 219,44 \$

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4662

**RÈGLEMENT 965-2007 – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE  
LOUIS-VADEBONCOEUR – CERTIFICAT DE PAIEMENT N<sup>o</sup> 3  
TERRASSEMENT BLR INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS  
À LA FIRME D'INGÉNIEURS LE GROUPE FORCES S.E.N.C.**

**ATTENDU** le certificat de paiement n<sup>o</sup> 3 émis par M. Thierry Freire, ing., daté du 30 novembre 2007;

**ATTENDU** la note d'honoraires professionnels présentée par Le Groupe Forces S.E.N.C., datée du 30 novembre 2007;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles dans le règlement 965-2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau  
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les sommes suivantes :

- 126 706,07 \$ à Terrassement BLR inc. pour des travaux d'infrastructures rue Louis-Vadeboncoeur, selon le décompte progressif n° 3;
- 8 465,23 \$ à la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Forces S.E.N.C. à titre d'honoraires professionnels, selon la facture n° 2202;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4663

**GUIGNOLÉE 2007 – SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par la Guignolée;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent une subvention de 500 \$ à la Guignolée, dans le cadre de leur campagne de souscription 2007;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jean-Claude Bienvenue, président de la Guignolée et Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4664

**FONDATION MÉMOIRE DU CŒUR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** la lettre reçue par la Fondation Mémoire du Cœur, concernant une demande d'aide financière;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les buts humanitaires poursuivis par cet organisme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Louise Savignac  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité accordent une subvention de 200 % à la Fondation Mémoire du Cœur, dans le cadre de leur campagne de souscription 2007;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Andrée Tousignant, directrice générale de la Maison Mémoire du Cœur et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**RADIO NORD-JOLI INC. – OFFRE DE PUBLICITÉ – VŒUX DE NOËL**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de Radio Nord-Joli inc. nous permettant d'adresser nos vœux des Fêtes sur leurs ondes.

Après discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

**ÉCOLE SECONDAIRE BARTHÉLÉMY-JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière de l'école secondaire Barthélémy-Joliette pour leur projet de voyage en France, en juin 2009.

Après étude et discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

2007-12-4665

**L'AGENCE DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SŒURS DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DE NOËL**

**ATTENDU** la lettre reçue de L'Agence des Grands Frères et Grandes Sœurs de Lanaudière, datée du 22 novembre 2007, concernant une demande d'aide financière pour organiser une fête de Noël pour les jeunes de l'Agence;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la municipalité désirent encourager les buts humanitaires poursuivis par cet organisme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Guy Rondeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à L'Agence des Grands Frères et Grandes Sœurs de Lanaudière la somme de 100 \$, à titre d'aide financière pour la fête de Noël pour les jeunes;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Lynda Coutu, directrice générale de L'Agence des Grands Frères et Grandes Sœurs de Lanaudière et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2007-12-4666

**UNITÉ POINT DE DÉPART INC. – DEMANDE D'APPUI FINANCIER – FÊTE DE NOËL**

**ATTENDU** la lettre de M<sup>me</sup> France Lépine de l'organisme Unité Point de Départ inc., datée du 27 novembre 2007, concernant une demande d'appui financier pour l'organisation du réveillon de Noël pour les démunis et les personnes seules;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

**ATTENDU** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Claude Bélanger  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'organisme Unité Point de Départ inc. un montant de 200 \$, à titre d'aide financière, pour l'organisation du réveillon de Noël pour les démunis et les personnes seules;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> France Lépine, responsable et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

**SALON HABITATION DE LANAUDIÈRE – PARTICIPATION MUNICIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de participation au Salon Habitation de Lanaudière.

Après discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

**S.N.Q. – FÊTE RÉGIONALE 2008 – DEMANDE DE CANDIDATURE**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de la Société nationale du Québec pour nous permettre de présenter un projet relatif au volet régional de la Fête nationale.

Après discussion, il est décidé de ne pas y donner suite.

Information

**INFORMATION**

- Rapport des permis de construction – Novembre 2007
- CARA – Rapport annuel 2006-2007
- Régie intermunicipale de police de la région de Joliette – Procès-verbal rencontre du 10 octobre 2007
- Liste des mutations

2007-12-4667

**OFFRE DU GROUPE IMAGI COMMUNICATION – ACHAT DE PUBLICITÉ – PANOBUS**

**ATTENDU** l'offre de publicité présentée par le groupe Imagi Communication, le 22 novembre 2007, concernant la location de panobus arrière;

**ATTENDU** que les membres du conseil jugent important de promouvoir le développement de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac  
Appuyée par Robert Bibeau  
Il est résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre du groupe Imagi Communication pour la location de deux panobus arrière sur les circuits Joliette-Montréal, pour un montant de 6 421 \$, taxes en sus;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Alain Vézina, directeur des comptes et Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA SÉANCE : 20 h 32**

*(Signé) André Hénault*  
\_\_\_\_\_  
André Hénault  
Maire

*(Signé) François Thériault*  
\_\_\_\_\_  
François Thériault, urb. M.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier